

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Le taux annuel de la cotisation est fixé à 828.88\$ pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026.

Je désire que ma correspondance me soit adressée : (cochez)

au bureau () ou à domicile ()

Veillez noter qu'en vertu du *Règlement sur certaines conditions de travail*, la déduction de la cotisation par l'employeur doit débiter au plus tard le trentième jour suivant l'entrée en fonction du cadre supérieur.

Païement de la cotisation

Vous pouvez verser votre cotisation directement à l'Association ou réclamer que votre employeur la prélève sur votre salaire.

Indiquez votre choix :

Païement direct à l'Association

*Prélèvement sur mon salaire (**Aviser votre employeur de commencer les prélèvements**)*

Je consens à ce que l'ACSSSS communique mes nom, prénom et adresse résidentielle à son partenaire d'affaires, Beneva, et ce, à des fins publicitaires et promotionnelles. Ces renseignements seront utilisés et archivés par Beneva selon les normes de sécurité requises. En tout temps, je pourrai retirer mon consentement à l'utilisation et la communication de mes renseignements personnels.

Oui, je consens

Date : _____ Signature : _____